



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Loxeal CR1 CA REMOVER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Loxeal CR1 CA REMOVER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Loxeal s.r.l.
Via Marconato 2
Cesano Maderno
20811 (MB)
Italia
Tel: +39 0362 529 301
Fax +39 0362 524 225

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Italia +39 0362 529 302

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xn;R22. O;R5. R10.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient NITROMÉTHANE

Étiquetage



Nocif



Inflammable

Phrases De Risque

R5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R10	Inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.

Conseils De Prudence

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S41	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Loxeal CR1 CA REMOVER

NITROMÉTHANE		60-100%
No CAS : 75-52-5	No CE : 200-876-6	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302	Classification (67/548/CEE) R5 R10 Xn;R22	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Donner immédiatement quelques verres d'eau ou de lait à boire, à condition que la victime soit totalement consciente. Ne rien donner à boire si la victime est inconsciente. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées. Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxyde de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

Risques particuliers

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Loxeal CR1 CA REMOVER

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
NITROMÉTHANE	VLEP	100 ppm	250 mg/m ³			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

La ventilation normale (mécanique) de la pièce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.

Protection respiratoire

Pas nécessaire normalement.

Protection des mains

Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Autres Mesures De Protection

Porter un bleu de travail ou une blouse

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Loxeal CR1 CA REMOVER

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau.
Densité relative	1, 14
Viscosité	0, 61 mPa.s
Point d'éclair (°C)	35, 6° C
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	
Non déterminé.	

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts. Agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques

Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

940 mg/kg

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

> 2000 mg/kg

Ingestion

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Loxeal CR1 CA REMOVER

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Coefficient de partage

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1261

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport NITROMETAHNE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3

No. D'Étiquette ADR F1

Classe IMDG 3

Étiquettes De Transport



Loxeal CR1 CA REMOVER

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	02/12/2013
Révision	1
Phrases - R (Texte Intégral)	
R5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R10	Inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
Mentions De Danger Completes	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.